



Propriétaire dans une copropriété sans syndic

Par **chtipek**, le **08/11/2011** à **21:59**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement situé dans une copropriété (5 propriétaires dans le MAS dont moi). Le RDC est coupé en 2, donc 2 propriétaires, idem pour le 1er étage, alors que tout le 2nd et dernier étage m'appartient. J'ai constaté aujourd'hui qu'il y a des travaux de toitures à faire. Etant donné qu'il s'agit d'une copropriété SANS syndic, comment cela se passe-t-il ? Y a-t-il obligation pour les autres propriétaires de participer aux frais ou peuvent-ils simplement justifier qu'ils ne sont pas directement concernés par mon problème ? D'avance merci.

Par **corimaa**, le **08/11/2011** à **22:44**

Une copropriété sans syndic, c'est le début des gros ennuis. Il faut parler entre copropriétaire et proposer d'en élire un car aujourd'hui c'est vous avec le toit, qui est tout de même le toit de l'immeuble, pas le votre. Et demain ça va être un palier, un escalier, les caves, une canalisation...